

PETR DU PAYS DE LANGRES

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL
Du Lundi 20 mars 2017
Salle des fêtes de la Commune de PEIGNEY
À 18h00

Date de convocation :

14 mars 2017

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE = 24

PRESENTS = 21

VOTANTS = 22

Etaient présents :

P. ANDRIOT ; P. DZIEGIEL ; C. GUENE ; J-M. RABIET ; S.DELONG ; R.DIDIER ; N.FUERTES ; P.GARIOT ; F.GROSJEAN ; A.LAMBERT ; J-P .LUCIOT ; J-P.RAMAGET ; M-J.RUEL ; D.THIEBAUD ; F.BUGAUD ; E.DARBOT ; W.JOFFRAIN ; J-M.THIEBAUT ; L.WEBER ; S. COEURDASSIER ; S.PETIT

Excusés : J. PREVOT ; J-P.GARNIER ; F.GIROD ; M.MARCHISET ; D.RICHARD-BRICE

Pouvoirs : D.RICHARD-BRICE à L.WEBER

Assistaient à la réunion :

CDT: Y.DOUCHEY ; J-P.HURSON

Suppléants : C.COLLIAT (arrivée à 19h30) ; T.GUILLAUMOT ; P.THOMAS

Invités : D.RIBAUT ; P.LAGLER

Equipe PETR : E.BOURGUEIL ; K.HURSON ; S.ODIN

A été nommé secrétaire de séance : Dominique THIEBAUD

Le quorum étant atteint, le Président, Monsieur Charles Guené, ouvre la séance.

PETR DU PAYS DE LANGRES

VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 13 MARS 2017

Il est demandé à l'Assemblée de se prononcer sur la validation du compte-rendu du Comité Syndical du 13 mars 2017.

Délibération n°2017-018 - Objet : Validation du compte-rendu du comité syndical du 13 mars 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés, décide de valider le compte-rendu du Comité Syndical du 13 mars 2017.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU BUREAU DU 20 MARS 2017

1. Urbanisme

Demande d'avis sur la carte communale de Verseilles-le-Haut

⇒ Décision du Bureau : avis favorable – adoptée à l'unanimité

Demande d'avis sur le plan local d'urbanisme de Villegusien-le-Lac

⇒ Décision du Bureau : ne pas émettre d'avis faute d'éléments suffisants – adoptée à l'unanimité

2. Ressources humaines

Recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin saisonnier

⇒ Décision du Bureau : adoptée à l'unanimité

Recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin temporaire

⇒ Décision du Bureau : adoptée à l'unanimité

Modification de la convention de mise à disposition du personnel de la CCGL au PETR

Il s'agit de modifier par voie d'avenant la convention de mise à disposition afin que le personnel soit affecté au service du PETR à hauteur de 85 % de son temps de travail à compter du 1er avril 2017.

⇒ Décision du Bureau : adoptée à l'unanimité

3. SCoT

Attribution du marché de mission d'assistance à l'élaboration des SCOT du Pays de Langres et autorisation de solliciter les subventions auprès des financeurs.

	Intitulé	Candidat	Montant HT
Lot 1	Élaboration du Schéma de Cohérence	URBICAND	134 900,00 €
Lot 2	État initial de l'environnement et évaluation environnementale	ADT	75 947,50 €

⇒ Décision du Bureau : adoptée à l'unanimité

4. Tourisme

Attribution du marché à bons de commandes 2017-2019 – Entretien des espaces verts

Ce marché est prévu avec un seuil minimum de prestations de 12 000,00 € HT par an et un maximum de 44 000,00 € HT par an pour l'ensemble des lacs. Soit pour la durée totale de 3 ans, un seuil minimum de 36 000 € HT et un maximum de 132 000,00 € HT.

Après analyse des offres, la CAO a proposé de l'attribuer à Entr'in 52.

⇒ Décision du Bureau : adoptée à l'unanimité

PETR DU PAYS DE LANGRES

Extension du Schéma de développement touristique du pays de Langres et demandes de financements

Il s'agit de mettre en œuvre une étude visant à étendre le schéma de développement touristique du pays de Langres et à définir une série d'opérations de mise en tourisme pour le secteur du Bassigny et la Communauté de Communes du Pays de Chalindrey, de Vannier Amance et de la Région de Bourbonne-les-Bains.

Le temps d'étude nécessaire est de 10 jours. Le budget prévisionnel de l'opération est le suivant :

DEPENSES PREVISIONNELLES		RESSOURCES PREVISIONNELLES		
Postes de dépenses	Montant € HT		Montant en €	%
Etude	6 350,00	PETR du Pays de Langres	1 270	20 %
		GIP Haute-Marne	1 270	20 %
		Conseil Départemental	2 540	40 %
		Conseil Régional	1 270	20%
TOTAL dépenses	6 350,00	TOTAL Ressources	6 350,00	100 %

⇒ Décision du Bureau : adoptée à l'unanimité

5. Économie

Convention de groupement de commandes avec le Conseil Départemental : aménagement de la ZAI du Breuil

La Communauté de Communes du Grand Langres, gestionnaire de la zone d'activités industrielles du Breuil à Montigny le Roi, a sollicité le PETR du Pays de Langres pour aménager un nouvel accès à cette zone. Cet aménagement permettra de desservir environ 3 ha de terrains constructibles et l'implantation d'un projet hôtelier.

Le coût total de cette opération est estimé à 499 120,80 € TTC, avec la répartition suivante :

- 174 942,00 € TTC à la charge du Conseil Départemental de la Haute-Marne,
- 324 178,80 € TTC à la charge du PETR du Pays de Langres.

Afin de réaliser ces travaux dans les meilleures conditions, le Conseil Départemental de la Haute-Marne et le PETR du Pays de Langres ont décidé de constituer un groupement de commandes, conformément aux termes de l'article 28 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Le PETR du Pays de Langres, désigné coordonnateur, assurera les missions suivantes :

- Passation des marchés et des commandes,
- Versement de la rémunération aux prestataires,
- Suivi technique, administratif et financier de l'opération,
- Réception de l'ouvrage.

⇒ Décision du Bureau : adoptée à l'unanimité

6. Informations diverses

Demande du GIP Parc National – organisation d'un atelier de prospective territoriale

Suite à la demande de subvention adressée par le GIP du Parc National, le Comité syndical a souhaité disposer d'informations complémentaires. Les éléments transmis par le GIP ne répondent pas à toutes les interrogations du Bureau.

⇒ Décision du Bureau : adresser un courrier au GIP afin d'obtenir de nouveaux éléments

PETR DU PAYS DE LANGRES

Interventions :

P.ANDRIOT indique que le GIP va solliciter un rendez-vous avec le PETR. Elle rappelle que ce projet de Parc contribue au développement du territoire, il s'agit d'un projet majeur auquel il faut apporter un soutien.

C.GUENE répond que la demande du GIP n'est pas très cohérente. Le GIP demande 83% de subvention uniquement au PETR alors que le projet concerne un secteur très précis. Il serait souhaitable que le GIP s'adresse aux communautés de communes concernées. De plus, le PETR a des compétences dédiées et il faut rester vigilant quant aux différentes sollicitations. La commission du PETR, en charge de ce dossier, sera chargée d'examiner plus particulièrement cette demande.

Collecte de la taxe de séjour

La collecte interviendra sur l'ensemble du périmètre du PETR du Pays de Langres. Il convient d'organiser les modalités de perception et de reversement de la taxe en lien avec les établissements publics concernés et la trésorerie publique.

Communication

Une rencontre avec Carole Burtin, entreprise YAQUOILA, a eu lieu lundi 20 mars. Ses supports papier et web sont à porter à la connaissance des élus pour l'inscription d'évènements.

Afin de préciser le volet communication, une réunion de cadrage sera organisée prochainement.

MODIFICATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Le Président indique que Mr HUN, ne siégeant plus au Comité Syndical, doit être remplacé au sein de la CAO. Il convient donc de désigner un nouveau membre titulaire.

Le Président demande à l'assemblée si l'un des membres est intéressé.

M. Michel MARCHISET se porte candidat.

Délibération n°2017-019 - Objet : Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Vu les articles L.1414-2 et L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations n° 2016-033 du 08 février 2016 et n°2016-106 du 7 juillet 2016 actant les membres de la CAO suivants :

- Le Président : M. Charles GUENE, et son représentant, M. Pierre DZIEGIEL

Titulaires :

Mme Marie-José RUEL,
M. Francis GROSJEAN,
M. Sylvain PETIT,
M. Jacques HUN,
M. Jean-Marie THIEBAUT.

Suppléants :

M. Jean-Pierre LUCIOT,
M. Romary DIDIER,
M. François GIROD,
M. Franck BUGAUD,
M. Pierre THOMAS.

Considérant que M.Jacques HUN ne siège plus au Comité Syndical,
Considérant la candidature de M. Michel MARCHISET,

PETR DU PAYS DE LANGRES

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés, décide la composition de la CAO suivante :

- Le Président : M. Charles GUENE, et son représentant, M. Pierre DZIEGIEL

Titulaires :

Mme Marie-José RUEL,
M. Francis GROSJEAN,
M. Sylvain PETIT,
M. Michel MARCHISET,
M. Jean-Marie THIEBAUT.

Suppléants :

M. Jean-Pierre LUCIOT,
M. Romary DIDIER,
M. François GIROD,
M. Franck BUGAUD,
M. Pierre THOMAS.

Administration générale

DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU COMITE DE PROGRAMMATION LEADER

Le PETR, en tant que structure porteuse du GAL (Groupe d'Action Locale), dispose d'une place de titulaire et d'une place de suppléant au sein du collège public du Comité de programmation LEADER.

Jusqu'alors, la place de titulaire était occupée par le Président du PETR, Monsieur GUENE, et la place de suppléant par Madame RUEL, Vice-présidente.

Suite au renouvellement de la gouvernance du PETR, il convient de redésigner le membre titulaire ainsi que son suppléant.

Suite à la fusion des EPCI, la répartition des sièges au sein du collège public du Comité de programmation a été amenée à évoluer dans son ensemble. Voici la nouvelle répartition des sièges. Chaque collectivité doit procéder à la désignation des membres titulaires et suppléants.

PETR	1 place
CCAVM	1 place
Un bourg centre de la CCAVM	1 place
CC CHALINDREY VANNIER REGION de BOURBONNE	2 places
Un bourg centre de la CC Chalindrey, Vannier, Région de Bourbonne	1 place
CCGL-BASSIGNY	3 places
Ville de Langres	1 place

Délibération n°2017-020 - Objet : Désignation des représentants du PETR au Comité de programmation LEADER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il est nécessaire de désigner deux représentants, un titulaire et un suppléant, pour siéger au Comité de programmation LEADER ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, par 21 voix pour et une abstention, désigne comme représentants au Comité de programmation LEADER :

- M. Charles GUENE, Titulaire,
- Mme Marie-José RUEL, Suppléante.

PETR DU PAYS DE LANGRES

Délibération n°2017-021 - Objet : Composition collège public au Comité de programmation LEADER

Vu la délibération n°16CP-994 du Conseil régional du 22 avril 2016 portant décision de sélection du GAL ;

Considérant l'application de la loi NOTRe, les Communautés de communes composant le PETR sont dans l'obligation de fusionner à compter du 01 janvier 2017. Le PETR sera alors composé, non plus de 6 Communautés de Communes mais de 3,

La répartition des sièges au sein du collège public du Comité de programmation a été amenée à évoluer dans son ensemble. Chaque collectivité doit procéder à la désignation des membres titulaires et suppléants.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés, valide la composition du collège public comme suit :

PETR	1 place
CCAVM	1 place
Un bourg centre de la CCAVM	1 place
CC CHALINDREY VANNIER REGION de BOURBONNE	2 places
Un bourg centre de la CC Chalindrey, Vannier, Région de Bourbonne	1 place
CCGL-BASSIGNY	3 places
Ville de Langres	1 place

DESIGNATION DES REPRESENTANTS AUX COMITES DE RIVIERES

Il est proposé à l'Assemblée de désigner des représentants aux Comités de rivières suivants :

Comité de Rivières pour le contrat de Rivières Salon, Vannon, Gurgeonne : 1 place (auparavant Daniel CHEVILLOT)

Comité de Rivières Tille : 1 place (auparavant Anne-Cécile DURY)

Comité de Rivières Bassin de la Vingeanne : 1 place (auparavant Jean-Michel RABIET).

Délibération n°2017-022 - Objet : Désignation des représentants aux Comités de Rivières

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés, désigne les représentants du PETR du Pays de Langres auprès des Comités de Rivières suivants :

Comité de Rivières pour le contrat de Rivières Salon, Vannon, Gurgeonne : M. Daniel CHEVILLOT

Comité de Rivières Tille : Mme Anne-Cécile DURY

Comité de Rivières Bassin de la Vingeanne : M. Jean-Michel RABIET.

ADHESION AU GIP DES FORETS DE CHAMPAGNE ET BOURGOGNE ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'adhérer au GIP des Forêts de Champagne et Bourgogne, pour un montant de cotisation de 100,00 € ;
- de désigner comme représentants auprès des instances du GIP :
 - 1 Titulaire : (auparavant Patricia ANDRIOT)
 - 1 Suppléant : (auparavant William JOFFRAIN).

PETR DU PAYS DE LANGRES

Délibération n°2017-023 - Objet : Adhésion au GIP des Forêts de Champagne et Bourgogne et désignation des représentants

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés :

- décide d'adhérer au GIP des Forêts de Champagne et Bourgogne, pour un montant de cotisation de 100 € ;
- désigne pour représenter le PETR auprès des instances du GIP comme :
 - Titulaire : Mme Patricia ANDRIOT
 - Suppléant : M. William JOFFRAIN

ADHESION A LA MAISON DEPARTEMENTALE DU TOURISME DE LA HAUTE-MARNE ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'adhérer à la Maison Départementale du Tourisme de la Haute-Marne, pour un montant de cotisation de 20,00 € ;
- de désigner comme représentants auprès de la Maison Départementale du Tourisme :
 - 1 Titulaire : (auparavant Charles GUENE)
 - 1 Suppléant : (auparavant Marie-José RUEL).

Délibération n°2017-024 - Objet : Adhésion à la Maison Départementale du Tourisme de la Haute-Marne et désignation des représentants

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés :

- décide d'adhérer à la Maison Départementale du Tourisme pour un montant de cotisation de 20 € ;
- désigne Madame Marie-José RUEL comme suppléante du Président.

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A HAUTE-MARNE AMENAGEMENT

Il est proposé à l'Assemblée de désigner un représentant auprès de Haute-Marne Aménagement (auparavant Charles GUENE).

Délibération n°2017-025 - Objet : Désignation d'un représentant à Haute-Marne Aménagement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés, désigne M. Charles GUENE, représentant du PETR.

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A SPL X-DEMAT

Il est proposé à l'Assemblée de désigner un représentant auprès de SPL X-Demat (auparavant Charles GUENE).

Délibération n°2017-026 - Objet : Désignation d'un représentant à SPL X6DEMAT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

PETR DU PAYS DE LANGRES

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés, désigne M. Charles GUENE représentant du PETR.

Finances

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2016

Il est demandé à l'Assemblée de se prononcer sur les comptes de gestion 2016, ceux-ci étant en concordance avec les comptes administratifs 2016.

Délibération n°2017-027 - Objet : Approbation des comptes de gestion

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Président rappelle que le compte de gestion constitue une reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après présentation des budgets primitifs (budget principal et dix budgets annexes) de l'exercice 2016 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres élus présents et représentés, déclare que les comptes de gestion dressés par le receveur pour l'exercice 2016, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part pour le budget principal et les dix budgets annexes.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

Les comptes administratifs 2016 actent une modification dans la reprise des résultats 2015 du budget principal et du budget annexe Langres Nord.

Délibération n°2017-028 - Objet : Approbation des comptes administratifs 2016 du Syndicat Mixte – PETR du Pays de Langres

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Comité Syndical s'est réuni sous la présidence de Madame RUEL, Vice-présidente.

Vu les budgets primitifs (budget principal et dix budgets annexes) de l'exercice 2016 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes administratifs dressés par l'Ordonnateur accompagnés des comptes de gestion du Receveur ;

Considérant que M.Guené, Ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2016, les finances du PETR du Pays de Langres en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées,

PETR DU PAYS DE LANGRES

Il est proposé au Comité Syndical de se prononcer sur les résultats des différentes sections budgétaires comme suit :

	INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT			
	MANDATS EMIS	TITRES EMIS DONT 1068	RESULTAT EXERCICE PRECEDENT REPORTE	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	MANDATS EMIS	TITRES EMIS DONT 1068	RESULTAT EXERCICE PRECEDENT REPORTE	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
BUDGET PRINCIPAL	181 092,86 €	285 893,94 €	427 622,32 €	532 423,40 €	911 164,62 €	746 009,83 €	207 235,52 €	42 080,73 €
BA LANGRES SUD	- €	- €	378 258,82 €	378 258,82 €	- €	- €	- €	- €
BA LANGRES NORD	- €	843,00 €	59 790,90 €	60 633,90 €	2 386,70 €	- €	2 386,70 €	- €
BA ZI DES MOULIERES	- €	- €	263 076,82 €	263 076,82 €	- €	- €	- €	- €
BA PLATEFORMES LOGISTIQUES	- €	599,00 €	27 440,99 €	28 039,99 €	0,94 €	- €	0,94 €	- €
BA BATIMENT COMMERCIAL LIEZ					2 018,01 €	11 275,23 €	25 131,18 €	34 388,40 €
BA SERVICES DELEGUES	147 226,04 €	- €	29 947,87 €	- 117 278,17 €	47 149,94 €	122 530,08 €	60 942,02 €	136 322,16 €
BA GROUPE D'ACTION LOCALE					56 994,00 €	11 660,00 €	- €	- 45 334,00 €
BA PIG HABITER MIEUX	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
BA GTEC					35 163,23 €	77 347,36 €	- €	42 184,13 €
BA ZAI DU BREUIL	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL GENERAL	328 318,90 €	287 335,94 €	1 186 137,72 €	1 145 154,76 €	1 054 877,44 €	968 822,50 €	295 696,36 €	209 641,42 €

Monsieur GUENE ne prenant pas part au vote, le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- Vote le compte administratif du budget principal par 21 voix pour ;
- Vote le compte administratif du budget « Langres Sud » par 21 voix pour ;
- Vote le compte administratif du budget « Langres Nord » par 21 voix pour ;
- Vote le compte administratif du budget « ZI des Moulières » par 21 voix pour ;
- Vote le compte administratif du budget « Plateformes logistiques » par 21 voix pour ;
- Vote le compte administratif du budget « Bâtiment commercial Liez » par 21 voix pour ;
- Vote le compte administratif du budget « Services délégués » par 21 voix pour ;
- Vote le compte administratif du budget « Groupe d'Action Locale » par 21 voix pour ;
- Vote le compte administratif du budget « PIG Habiter Mieux » par 21 voix pour ;
- Vote le compte administratif du budget « GTEC ou Pôle économique » par 21 voix pour ;
- Vote le compte administratif du budget « ZAI du Breuil » par 21 voix pour.

AFFECTATION DES RESULTATS 2016

Délibération n°2017-029 - Objet : Affectation des résultats 2016 du Syndicat Mixte – PETR du Pays de Langres

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le vote des Comptes administratifs 2016 ;

Le Comité Syndical a constaté les résultats suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
	RESULTAT DE CLOTURE	RESULTAT DE CLOTURE
BUDGET PRINCIPAL	532 423,40 €	42 080,73 €
BA LANGRES SUD	378 258,82 €	- €
BA LANGRES NORD	60 633,90 €	- €
BA ZI DES MOULIERES	263 076,82 €	- €
BA PLATEFORMES LOGISTIQUES	28 039,99 €	- €
BA BATIMENT COMMERCIAL LIEZ		34 388,40 €
BA SERVICES DELEGUES	- 117 278,17 €	136 322,16 €
BA GROUPE D'ACTION LOCALE		- 45 334,00 €
BA PIG HABITER MIEUX	- €	- €
BA GTEC		42 184,13 €
BA ZAI DU BREUIL	- €	- €

PETR DU PAYS DE LANGRES

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres élus présents et représentés, décide l'affectation des résultats comme suit :

	INVESTISSEMENT REPORTE	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	FONCTIONNEMENT REPORTE
BUDGET PRINCIPAL	532 423,40 €	- €	42 080,73 €
BA LANGRES SUD	378 258,82 €	- €	- €
BA LANGRES NORD	60 633,90 €	- €	- €
BA ZI DES MOULIERES	263 076,82 €	- €	- €
BA PLATEFORMES LOGISTIQUES	28 039,99 €	- €	- €
BA BATIMENT COMMERCIAL LIEZ			34 388,40 €
BA SERVICES DELEGUES	- 117 278,17 €	117 278,17 €	19 043,99 €
BA GROUPE D'ACTION LOCALE			45 334,00 €
BA PIG HABITER MIEUX	- €	- €	- €
BA GTEC			42 184,13 €
BA ZAI DU BREUIL	- €	- €	- €

BUDGETS PRIMITIFS 2017

Interventions :

Sur le budget annexe pôle économique :

Y.DOUCEY fait remarquer que faute de recrutement sur la GTEC, il faut s'attendre à une diminution de la subvention de la part de l'Etat. Il rappelle également la possibilité de financer l'ingénierie à travers le Contrat de ruralité.

C.GUENE précise que la subvention Etat a été calculée au prorata du nombre de mois déjà écoulés. Par ailleurs, il faudra rapidement procéder au recrutement GTEC.

P.ANDRIOT demande si une réflexion sera engagée au niveau de la commission économique à propos des recrutements. Elle rappelle également la nécessité de créer un poste dédié aux financements européens et visant à accompagner les porteurs de projets dans le montage de leur dossier. C'est un enjeu de se doter de ce poste, car la Région a intérêt à ce que les fonds européens soient consommés. Ce poste pourrait être financé par la Région et les porteurs de projets intéressés.

Sur le budget annexe ZAI du Breuil :

C.GUENE précise qu'un emprunt sera réalisé et qu'il sera plus sur la base de 100/110 000 € et que dans le budget le montant est majoré du montant du FCTVA puisque celui-ci sera encaissé en année N+2.

Sur le budget principal fonctionnement :

P.ANDRIOT demande si les dépenses de location des locaux du PETR sont inscrites au budget.

C.GUENE répond que ces dépenses sont bien inscrites au budget 2017.

P.ANDRIOT souligne que les frais de communication ont largement diminué alors que des remarques allant dans le sens contraire avaient été émises.

C.GUENE précise que la réduction du poste frais de communication correspond à l'arrêt d'Ecoutez-Voir et du Répertoire des pratiques culturelles et sportives et que les 700 € restants correspondent à la communication pour la Fête des associations. Une réflexion devra avoir lieu sur la communication institutionnelle et un budget pourra être mis en place si nécessaire.

P.ANDRIOT demande pourquoi il n'y a pas de recettes pour la taxe de séjour.

C.GUENE répond que le PETR assure le travail de collecte mais ne perçoit pas directement la taxe. Il précise également que le budget a été élaboré dans le respect de l'engagement d'une cotisation totale (fonctionnement et investissement) à 11€ maximum par habitant et ce jusqu'en 2020.

PETR DU PAYS DE LANGRES

Sur le budget principal investissement :

C.GUENE indique que le PETR n'a rien fait au niveau investissement et qu'il convient de lancer rapidement les opérations. La cotisation investissement (tous budgets confondus) est fixée à 3.53 € par habitant grâce à une affectation des excédents du Département.

P.ANDRIOT s'interroge sur le coût de l'opération du lac de Charmes par rapport aux projets de randonnées.

C.GUENE répond que les travaux liés à la randonnée correspondent à de la signalétique et du petit entretien. Pour le lac de Charmes, il s'agit du projet d'aménagement du sentier piéton et de la passerelle.

J-M.RABIET rappelle que le projet de la passerelle est innovant et permet de solutionner des problèmes de passage avec les riverains.

C.GUENE indique que le budget présente l'ensemble des projets à mener. Ils seront examinés dans les différentes commissions pour avis.

Remarques d'ordre général :

M-J.RUEL demande quel est l'intérêt d'avoir autant de budgets annexes et qu'il serait intéressant d'avoir une comptabilité analytique.

C.GUENE répond que les budgets annexes permettent d'avoir une meilleure visibilité et qu'il travaille sur la présentation d'une comptabilité dite « d'épicier ». Celle-ci permettra d'apporter plus de clarté et devrait faciliter l'appropriation des données par tous.

Délibération n°2017-030 - Objet : Budgets primitifs 2017 du Syndicat Mixte – PETR du Pays de Langres

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêt du Conseil d'État en date du 13 août 2002, Commune de Fontenay-le-Fleury ;

Vu la délibération 2017-004 du 27 février 2017 portant sur le débat d'orientations budgétaires ;

Selon les balances générales suivantes :

BUDGET PRINCIPAL

	DÉPENSES	RECETTES
Fonctionnement	830 795 €	830 795 €
Investissement	1 954 962 €	1 954 962 €

BUDGET ANNEXE LANGRES SUD

	DÉPENSES	RECETTES
Fonctionnement	-	-
Investissement	378 258.82 €	378 258.82 €

BUDGET ANNEXE LANGRES NORD

	DÉPENSES	RECETTES
Fonctionnement	-	-
Investissement	60 633.90 €	60 633.90 €

BUDGET ANNEXE ZI DES MOULIERES

	DÉPENSES	RECETTES
Fonctionnement	-	-
Investissement	263 076,82 €	263 076,82 €

PETR DU PAYS DE LANGRES

BUDGET ANNEXE PLATEFORMES LOGISTIQUES

	DÉPENSES	RECETTES
Fonctionnement	-	-
Investissement	28 039.99 €	28 039.99 €

BUDGET ANNEXE BATIMENT COMMERCIAL LIEZ

	DÉPENSES	RECETTES
Fonctionnement	45 589 €	45 589 €
Investissement	-	-

BUDGET ANNEXE SERVICES DÉLÉGUÉS

	DÉPENSES	RECETTES
Fonctionnement	141 215 €	141 215 €
Investissement	205 581 €	205 581 €

BUDGET ANNEXE GROUPE D'ACTION LOCALE

	DÉPENSES	RECETTES
Fonctionnement	111 000 €	111 000 €
Investissement	-	-

BUDGET ANNEXE PIG HABITER MIEUX

	DÉPENSES	RECETTES
Fonctionnement	-	-
Investissement	-	-

BUDGET ANNEXE POLE ECONOMIQUE

	DÉPENSES	RECETTES
Fonctionnement	242 575 €	242 575 €
Investissement	-	-

BUDGET ANNEXE ZAI DU BREUIL

	DÉPENSES	RECETTES
Fonctionnement	0,00 €	0,00 €
Investissement	324 179 €	324 179 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

Adopte la section de fonctionnement du budget primitif du budget principal par 20 voix pour et 2 abstentions,

Adopte la section d'investissement du budget primitif du budget principal à l'unanimité,

Adopte le budget primitif du budget annexe « Langres Sud » à l'unanimité,

Adopte le budget primitif du budget annexe « Langres Nord » à l'unanimité,

Adopte le budget primitif du budget annexe « ZI des Moulières » à l'unanimité,

Adopte le budget primitif du budget annexe « Plateformes logistiques » à l'unanimité,

Adopte le budget primitif du budget annexe « Bâtiment commercial Liez » à l'unanimité,

Adopte le budget primitif du budget annexe « Services délégués » à l'unanimité,

Adopte le budget primitif du budget annexe « Groupe d'Action Locale » à l'unanimité,

PETR DU PAYS DE LANGRES

Adopte le budget primitif du budget annexe « PIG Habiter Mieux » à l'unanimité,
Adopte le budget primitif du budget annexe « Pôle économique » à l'unanimité,
Adopte le budget primitif du budget annexe « ZAI du Breuil » à l'unanimité.

PARTICIPATIONS INTERCOMMUNALES 2017

Il est proposé à l'Assemblée d'arrêter les participations intercommunales 2017 suivantes :

- en fonctionnement : 7,50 € par habitant (affectée au Budget principal)
- en investissement : 3,53 € par habitant, répartie ainsi :
 - Budget principal : 3,38 € par habitant
 - Budget annexe ZAI du Breuil : 0,15 € par habitant.

Intervention :

C.GUENE indique que les participations investissement 2015 et 2016 ne seront pas appelées.

Il est décidé que l'appel des participations 2017 se fera au forfait, en septembre, et un ajustement sera opéré si nécessaire lors de l'établissement du budget 2018.

Délibération n°2017-031 - Objet : Participations intercommunales 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le vote des budgets primitifs 2017 ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés décide d'arrêter les participations intercommunales forfaitaires comme suit :

- en fonctionnement : 7,50 € par habitant (affectée au Budget principal)
- en investissement : 3,53 € par habitant, répartie ainsi :
 - Budget principal : 3,38 € par habitant
 - Budget annexe ZAI du Breuil : 0,15 € par habitant.

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES 2016

Il est proposé à l'Assemblée d'arrêter le bilan des acquisitions et cessions immobilières 2016 annexé au Compte Administratif suivant :

- Acquisitions : néant.
- Cessions :

SCI CHARMES EN CHALET :

- parcelle A 1054 au Lieudit "la Goutte" se situant sur la Commune de Charmes et d'une surface de 18 a 55 ca,
- parcelle ZC 36 au Lieudit "Sur Varbeton" se situant sur la Commune de Charmes et d'une surface de 10 a 00 ca.

Délibération n°2017-032 - Objet : Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'état des acquisitions et cessions immobilières pour l'année 2016 ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres élus présents et représentés, décide d'approuver le bilan annexé aux Comptes Administratifs 2016 comme suit :

- Acquisitions : néant.
- Cessions :

SCI CHARMES EN CHALET :

- parcelle A 1054 au Lieudit "la Goutte" se situant sur la Commune de Charmes et d'une surface de 18 a 55 ca,

PETR DU PAYS DE LANGRES

- *parcelle ZC 36 au Lieudit "Sur Varbeton" se situant sur la Commune de Charmes et d'une surface de 10 a 00 ca.*

PROGRAMME D' ACTIONS D' INVESTISSEMENT 2017

Il est proposé à l'Assemblée de valider le programme d'actions d'investissement 2017

Délibération n°2017-033 - Objet : Programme d'actions d'investissement 2017

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés valide le plan d'action 2017 suivant :

SCoT et Étude Trames bleues et vertes du Pays de Langres
Tourne à gauche ZAI du Breuil
Aire de camping-cars Langres
Aménagement Tour Lac Charmes - Phase 4
Interprétation touristique des sites du Plan d'Interprétation du Patrimoine - Phase 1
Extension du schéma de développement touristique
Développement des itinéraires de randonnée
Signalétique touristique Liez
Signalisation - Signalétique

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES POUR LA COLLECTE DE LA TAXE DE SEJOUR

Délibération n°2017-034 - Objet : Convention de prestation de services pour la collecte de la Taxe de Séjour

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la jurisprudence européenne et française relative aux prestations de services entre autorités publiques,

Vu l'article 8 des statuts du PETR relatif à l'intervention du PETR dans la réalisation des prestations de services,

Considérant que la collecte de la taxe de séjour, qui était jusqu'à présent assurée par le PETR du Pays de Langres, relève désormais de la compétence des Communautés de Communes membres,

Considérant que les communautés de communes souhaitent bénéficier de l'expérience des services du PETR en matière de collecte de la taxe de séjour,

Considérant que de telles prestations s'exécutent en étant exonérées de toute règle de concurrence et de publicité,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres élus présents et représentés, décide :

- de conclure une convention de prestation de services avec les communautés de communes membres pour la collecte de la taxe de séjour ;
- de fixer le montant total de la prestation à 8 300,00 € / an, dont :
 - 2 207,00 € avec la CC du Grand Langres
 - 2 273,00 € avec la CCAVM
 - 3 820,00 € avec la CCPCVARBLB
- d'autoriser le Président à signer lesdites conventions et toute pièce nécessaire.

PETR DU PAYS DE LANGRES

LISTE DES MARCHES PUBLICS CONCLUS ENTRE LE 01 JANVIER 2016 ET LE 31 MARS 2016

Le Président informe l'Assemblée de la liste des marchés conclus entre le 01 janvier 2016 et le 31 mars 2016 ; pour les marchés conclus à compter du 01 avril 2016, les pouvoirs adjudicateurs devront les publier sur leur profil acheteur avant le 01 octobre 2018.

Type de marché	Objet du marché	Montant HT	Prestataire	Date de notification
Travaux	Aménagement des Lacs Lot 1 – Gros oeuvre	35 563.48 €	ENTRIN 52	19/02/2016
Travaux	Aménagement des Lacs Lot 2 – Sols souples	25 288.07 €	ACCROS LOISIRS	19/02/2016
Travaux	Aménagement des Lacs Lot 3 – Fourniture de jeux	20 056.17 €	ENTRIN 52	19/02/2016
Travaux	Aménagement des Lacs Lot 4 – Menuiseries extérieures - Aménagements	23 000.25 €	ENTRIN 52	29/03/2016
Travaux	Aménagement des Lacs Lot 5 – Peinture	3 351.90 €	TESTEVIDE	19/02/2016

Questions diverses

INSCRIPTION AUX DIFFERENTES COMMISSIONS

Les membres titulaires du Comité Syndical sont invités à s'inscrire dans les différentes commissions de travail du PETR.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Le Secrétaire

Dominique THIEBAUD

Président du PETR

Charles GUENE

